

Remarques et avis concernant le projet « Eaux vives » au port d'Epinal

Reçu le 3/5/2021
Bernard L. Sures
Commissaire

████████████████████
████████████████████

Consultant en Transition énergétique

06 23 75 42 98

Dans un contexte de réchauffement climatique indéniable, de contexte sanitaire Covid 19, d'aggravation de la crise économique et de situation de crise politique ou crise de la démocratie « gilet jaune » :

Comment imposer un projet concernant la vie des habitants de la communauté sans que ceux-ci n'aient été réellement et objectivement informés et démocratiquement consultés. Aucune étude concernant l'impact humain de la modification de la zone de loisirs du port n'a été réalisée, pourtant il s'agit de la destruction d'un élément d'intérêt général, rare par sa configuration, magnifique espace naturel encadré par des cours d'eau, îlot de calme et de fraîcheur en milieu urbain, facile d'accès, point de départ direct pour plusieurs circuits touristiques ou sportifs et très proches du Musée de l'Image, de la Maison Romaine. Cet espace que les habitants se sont appropriés, comme en témoignent la diversité et l'importance de sa fréquentation, constitue un atout que peu de villes peuvent offrir à leur population. D'ailleurs il est cité sur plusieurs sites touristiques référençant Epinal. Espace multi usage actuellement très fréquenté qui a trouvé son public (clubs de sport, regroupement familiaux, association diverses, ...) ouvert à tous gratuitement et toute l'année. D'ailleurs de nombreuses villes n'hésitent pas à investir massivement pour créer des espaces comparables.

La CAE va le sacrifier, le bétonner (150 tonnes de bétons + parking + bâtiments de stockage, + ...).

Dans le contexte économique actuel, comment envisager un projet d'un coût de plus de 6 millions d'euros, concernant un public très restreint et dont les retombées économiques pour l'agglomération, touristiques notamment, semblent très hypothétiques et étayées par aucune étude de marché préalable (disponible), au risque que l'impact du projet soit même contre-productif pour l'image verte de la ville et du département. Le coût carbone engendré par le SEV va être décourageant, dissuadant, pour les jeunes générations.

Comment peut-on mettre en jeu les finances locales à de nombreux échelons, ville, communauté d'agglomération, département, région et donc les contributions à long terme de la collectivité, sans fournir un budget prévisionnel précis et objectif concernant les charges découlant des consommations, de l'entretien, de la maintenance et des mises à jour de l'équipement. A partir des données fournies dans le DAE paragraphe I.5.6.2.1 la puissance de pompage nécessaire pour un fonctionnement de 1300h/an, soit 3h30 par jour (évolutif) peut être évaluée à un minima de 700 000 kWh soit un coût de 90000 Euros/an uniquement pour le pompage.

Pourquoi dans ses présentations, dans la presse notamment, le projet est-il fallacieusement idéalisé, en négligeant par exemple les dispositifs de clôture qui s'imposeront par la nécessité de protéger le public (Il s'agit principalement des enfants utilisant les aires de jeu qui, bien que ramenées à une seule et devant être déplacées, seront très proches du canal et des pompes) et en minimisant les parties techniques : centrale de pompage, local technique de 4x5m haut de 3m (estimation), tapis roulant, vasque de départ, bâtiment de stockage du matériel S'est-on rendu compte également que lors des périodes de non-utilisation, le canal sera vide d'eau sur la majeure partie de sa longueur, se résumant alors à une vasque de 20 m x 20m vide suivie d'une rigole de béton nu large de 10 à 12 m, profonde de près de 2 m, vide sur 150 de ses 220 m de longueur ? Enfin, les Spinaliens et riverains ont-ils été informés des conditions réelles ***** de fonctionnement de l'installation : bruit, affluence, nuisances diverses ?

Comment la CAE peut être aussi incohérente en signant un Plan Climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales, présenté comme : « constituant l'une des grandes priorités de l'agglomération d'Épinal dans le but d'atteindre l'autonomie énergétique et la neutralité carbone à l'horizon de 2050 » et parallèlement construire le SEV et émettre 150 tonnes de CO₂ uniquement pour la fabrication du béton et 700 000kwh/an à l'utilisation

<https://epinalinfos.fr/2020/11/consultez-donnez-avis-plan-climat/>

Comment la CAE peut inscrire dans son plan climat : « sous-axe » 4.1 : Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération et parallèlement construire une machine à pomper de l'eau avec 3 vis d'Archimède de 200KVA chacune qui aurait pu être exploitée à turbine et donc produire plutôt que consommer ?

Comment la CAE peut inscrire dans son plan climat : « sous-axe » 2.4 : Adapter l'activité touristique au changement climatique et parallèlement construire une machine à émettre de CO₂. Le SEV est une centrale hydro- électrique à l'envers.

Puisque la CAE a signé la neutralité carbone, Je demande qu'un bilan carbone pour la construction et l'exploitation du SEV soit calculé et que ce carbone émis soit compensé par une action parallèlement engagée.

De plus il est frappant de noter que le projet SEV est, de façon presque caricaturale, l'antithèse du « projet citoyen » tel que défini par la Ville d'Épinal pour sa campagne actuelle « Des idées pour ma ville » pour le budget éco-participatif voté le 18 mars 2021. Dans ce cadre, les propositions devront respecter les critères suivants :

- Le projet doit améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants
- Le projet doit avoir un coût maximum de 150 000 €
- Le projet ne doit pas générer de coûts de fonctionnement.

Il me semblait que le canoé-kayak était synonyme d'amour de la nature, de découverte de beau paysage, de fascination devant le parcours de l'eau, des rivières, des torrents, des cascades ... J'ai la tristesse de voir qu'il se réduit à un couloir artificiel en béton et plastique, ou l'eau est rendue à son simple état de fluide pompé et repompé ...

Par soucis d'efficacité, d'optimisation, et de cohérence vis-à-vis des engagement signé, pourquoi ne pas imaginer un autre projet sur un autre lieu ou ces trois vis d'Archimède serviraient à produire de l'énergie « Hydroélectricité » et à la fois y associer le stade d'eau vive. Peut-être une Installation au niveau de la friche industrielle Bragard, avec l'opportunité à étudier d'une mutualisation avec la centrale Hydroélectrique et son canal. D'ailleurs ce concept de couplage faisait partie des solutions de départ (donc du cahier des charges ?) : p.11, p. 15 et p.17 et les conclusions p 22-23 du doc

Et bien sûr, un nouveau projet ne devrait se faire qu'après une réelle information et consultation des citoyens.